

Actualités Accès aux droits

Vous trouverez ci-dessous les éléments actualisés quotidiennement en fonction des informations diffusés par les différents partenaires.

Les nouvelles informations du jour seront indiquées en couleur

INSERTION

- En raison de la fermeture au public des MDS et CAF, les instructions de demandes de RSA ne pourront se faire dorénavant que par téléprocédure:
 - l'allocataire doit pouvoir avoir un mail valide, qu'il puisse consulter régulièrement .
 - le RSA est déclaratif : c'est donc en deuxième intention que la caf demandera par mail à l'usager de fournir les pièces indispensables à l'examen de sa demande de RSA et notamment pièce d'identité.
- Pour les Travailleurs Non salariés : l'arrêt des ressources sera prorogé de trois mois pour éviter des suspensions de droits en avril et mai, dans l'attente du réexamen des situations sur la base des documents comptables.
- Dans le cadre des directives nationales, le droit RSA sera reconduit à l'identique du mois de février pour le mois de mars (paiement du 5 avril) pour les allocataires qui n'auront pas été en mesure de retourner dans les temps leur déclaration Trimestrielle de Ressources.
- **Il convient néanmoins d'informer les usagers de bien faire leur déclaration dans les temps, la grande majorité le faisant sur internet.**
- Ce « forçage » des droits interviendra tous les mois pendant 6 mois (l'équivalent de 2 DTR).
- Le versement des prestations du mois d'avril pour les allocataires aura lieu auprès des établissements bancaires à compter du vendredi 3 avril. Pour ceux disposant d'un compte bancaire auprès de la Banque Postale, les retraits pourront avoir lieu à compter du samedi 4 avril, uniquement dans les distributeurs automatiques de billets, aucune agence n'étant actuellement ouverte le samedi.
Les municipalités en contact avec La Poste devraient faciliter la gestion des queues qui pourraient se produire lors des retraits aux guichets qui auront lieu les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 avril.

	<p>Les forces de l'ordre ont été également sensibilisées à cette opération qui doivent se coordonner avec les polices municipales.</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Concernant l'AAH et l'AEH, la CAF a informé également de la prolongation de 6 mois par reconduction automatique des droits ainsi que des mêmes modalités que le RSA en l'absence d'actualisation des ressources trimestrielles. <p>Pour toute question des MDS sur situation de droit AAH, AEH, saisir par le biais de l'adresse mail : partenaires.mdp@cd31.fr</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Les demandeurs d'emploi peuvent joindre PE sur le 3949, via leur espace personnel demandeur d'emploi ou via pole-emploi.fr.• Prolongation des droits indemnisation de 3 mois pour tous les DE (intermittents compris) et prolongation des titres de séjour <p>Vous trouverez ci-joint le lien vers la plate-forme emploi sur https://mobilisationemploi.gouv.fr</p> <p>Cette plate-forme vous permet de retrouver les offres de d'emplois dans les domaines prioritaires pour assurer la continuité du pays.</p> <p>Près de 8500 offres pour l'Occitanie et 2500 pour la Haute-Garonne.</p> <p>Elle permettra à vos équipes de pouvoir proposer des offres et aux personnes de candidater.</p>
	<p>Au regard du contexte actuel et de la prolongation de la période du confinement, l'équipe de la CMSO vous informe de la possibilité de reprendre contact avec le Docteur Kowalski directement, par téléphone ou par e-mail, afin d'obtenir des réponses à certaines de vos questions, notamment celles relatives au dossier MDPH - une RQTH, une AAH peuvent-elles être atteignables dans telle situation, par exemple.</p> <p>Cette veille téléphonique vous est proposée toute la durée de la période à l'exception de la semaine 16.</p> <p>e-mail s.kowalski@ucrm.fr</p>

	téléphone	07 60 86 77 49				
	<p>Nous vous confirmons que tous les rendez-vous déjà posés sont annulés au fur et à mesure de l'évolution du contexte. De nouveaux rendez-vous seront proposés aux allocataires à l'issue de la crise, en respectant dans la mesure du possible l'ordre initial</p> <p>L'équipe de la CMSO espère que vous allez toutes et tous très bien et vous souhaite également « un très bon télétravail » !</p>					
	<p><u>Ci-dessous message de la Mission Locale Haute-Garonne</u></p> <p>En raison de l'épidémie de coronavirus et des recommandations du gouvernement qui ne nous permettent plus d'assurer l'accueil physique des jeunes, la Mission Locale Haute Garonne a modifié son organisation de travail.</p> <p>Dans ce contexte, avec les équipes des 7 antennes, la MLHG met tout en œuvre, pour maintenir le lien avec les jeunes que nous accompagnons, mais aussi avec ceux et celles qui ne nous connaissent pas encore et qui auraient besoin d'une écoute, d'un conseil, d'une prise en charge de nous contacter.</p> <p>Toutes nos équipes sont mobilisées pour garantir une continuité de service en assurant le contact avec les jeunes par téléphone et par mail.</p> <p>Vous pouvez compter sur nous pour faire notre possible pour garantir le meilleur soutien aux jeunes Haut Garonnais.</p> <p>Les conseillers(ères) de la Mission Locale Haute Garonne restent joignables pour les contacter :</p> <table><tr><td>Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org</td><td>Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org</td></tr><tr><td>Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70</td><td>Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00</td></tr></table>		Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org	Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org	Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70	Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00
Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org	Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org					
Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70	Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00					

La MSA aux côtés du monde agricole

Vos interlocuteurs

Pour toute question d'ordre général en lien avec la crise du Coronavirus vous pouvez nous contacter par mail : celluledecrise_covid19.blf@mps.msa.fr

Pour les questions relatives à la santé sécurité au travail : sstcovid19.blf@mps.msa.fr

PRESTATIONS

Santé sécurité au travail

Action sociale

Nos travailleurs sociaux restent mobilisés pour être à vos côtés et vous accompagner.

Logement

- Prolongation de deux mois de la trêve hivernale
- Agences Bailleurs sociaux fermées au public
- Les services de gestion locative s'avancent et travaillent sur dossiers concernant les attributions mais pas d'entrée dans les lieux ni de sorties ainsi reportées
- gestion cependant maintenue des situations d'urgence
- joignables par mail ou téléphone
- les CSE, DALO, labellisations sont suspendues

- **Délai supplémentaire de 3 mois pour renouveler la demande de logement locatif social mais le renouvellement peut se faire par internet.**
- A noter que la demande reste ré-activable pendant 4 mois après la date de fin de validité (pas de perte d'ancienneté de la demande).

- Toulouse Métropole a repris l'instruction en télétravail des dossiers datés jusqu'au 13 mars mais ne peut notifier les décisions ni aller jusqu'au paiement des aides.

- Pas de coupure pendant la période de confinement, priorité est donnée au rétablissement de l'énergie.
- Les paiement FSL aux fournisseurs d'énergie ne sont pas priorités actuellement par la DFD et la Paierie.

Plan de continuité d'EDF

Le portail PASS* :

A privilégier pour toutes vos demandes courantes

<https://pass-collectivites.edf.com>

L'accueil téléphonique :

Assuré par nos conseillers solidarité au **0 810 810 116**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le chèque énergie 2020 :

Les envois par courrier se feront entre **le 18 et 28 mai**, les délais d'acheminement pourront être allongés.

	<p>Votre correspondant solidarité, vos référents PASS, sont disponibles pour vous accompagner dans son utilisation.</p>	<p>Les bénéficiaires ayant choisi la pré-affectation de leur chèque énergie ne seront pas impactés.</p>
	<p>* En cas d'indisponibilité uniquement soraya.bragato@edf.fr</p>	<p>https://chequeenergie.gouv.fr</p>
	<p>Informations complémentaires :</p>	
<p>Trêve hivernale :</p>	<p>Chèque énergie millésime 2019 :</p>	
<p>Date de fin repoussée au 31 mai.</p>	<p>La validité est prolongée jusqu'à 3 mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 23 mai 2020.</p>	
<p>Création d'un fonds d'urgence et de solidarité EDF face à la crise sanitaire COVID-19 :</p>	<p>Cela signifie que les chèques énergie 2019 seront valables jusqu'au 23 août 2020.</p>	
<p>Ce fonds d'un montant de 2 millions d'euros agira en France et à l'international en consacrant :</p>	<p>Loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour soutenir les TPE :</p>	
<ul style="list-style-type: none">• 1 million d'euros pour l'aide d'urgence au personnel soignant et aux plus démunis,• ainsi qu'1 million d'euros en faveur des	<p>EDF Entreprises met en place un dispositif</p>	

plus démunis à l'issue de la crise sanitaire.

<https://fondation.edf.com/creation-dun-fonds-durgence-et-de-solidarite-covid-19>

visant à reporter le paiement de certaines factures énergétiques afférentes **aux locaux professionnels et commerciaux.**

Pour demander le bénéfice du Fonds de solidarité et obtenir son accusé-réception du dépôt de demande d'éligibilité au Fonds de solidarité : www.impots.gouv.fr

Pour aller plus loin :

EDF :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/autres-pages/mobilises-pour-vous-aider.html>

Enedis : <https://www.enedis.fr/actualites/info-enedis-coronavirus-covid-19>

GRDF : <https://www.grdf.fr>

<https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/actualites-edf-entreprises/covid-19-edf-mobilise-a-vos-cotes>

si urgence avec EDF Mme BRAGATO 06 66 39 24 24

Plan de continuité ENGIE :

- Report des audiences : annonce nationale de fermeture de l'ensemble des tribunaux sauf pour le traitement des contentieux essentiels (audiences pénales urgentes, présentations devant le juge

	<p>d'instruction, audiences juge pour enfant urgentes, violences conjugales procédures d'urgence pour éviction du conjoint violent) permanence du Parquet</p>
	<ul style="list-style-type: none"> les membres de la Commission de recours amiable de la CAF ont donné leur accord de principe pour procéder à la prorogation systématique des dossiers de surpeuplement pour lesquels l'enquête sociale ne sera pas possible dans l'immédiat et ne pas suspendre le versement de l'APL.
	<p>Soliha Haute Garonne ferme ses portes ce soir jusqu'au 31 mars inclus. En cas d'urgence, envoyez un mail à soliha31@soliha31.fr l'ensemble de nos bénéficiaires sont contactés ce jour et ont reçu les consignes de prévention.</p>
	<p>Les bailleurs ont fermé leurs agences au public, ils ont placé leur personnel en télétravail ou en confinement à leur domicile, les attributions sont décalées seules les urgences sont traitées</p>
	<p>Maintien du lien avec les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une quarantaine de collaborateurs de la Gestion Locative, en télétravail, est chargée de gérer les demandes des habitants adressées préférentiellement par mail (*) ou par téléphone pour les urgences. le dispositif d'astreinte 24h/24H est maintenu pour les situations très urgentes. contact téléphonique avec les locataires de plus de 70 ans (1200 personnes) pour s'enquérir de leur situation et pour maintenir un lien social. Des contacts sont au préalable pris avec les associations, les CCAS et les Maisons Des Solidarités (MDS) pour organiser le relais avec les habitants qui rencontreraient des difficultés spécifiques <p>Le lien est aussi maintenu par des communications par SMS, par email, par affichage et par la mise à jour de nos sites internet (www.groupedeschalets.com, www.leschaletsaccession.com , www.oh-monappartudiant.fr)</p> <p>Mails des agences :</p> <p>Agence Toulouse Cœur de Ville accueilmarengo@groupedeschalets.com Agence Garonne Sud accueilramonville@groupedeschalets.com Agence Garonne Nord accueilmarengo@groupedeschalets.com</p>

	<p>Agence Candilis accueilcandilis@groupepedeschalets.com</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seules les entrées urgentes sont réalisées. • Les états des lieux sortants ne sont plus assurés. Dans le cas de libération des lieux, la remise des clés s'effectuera à l'issue de la crise ; les loyers sont arrêtés au dernier jour du préavis comme habituellement. Très peu de préavis de libération des lieux depuis le démarrage de la crise.
PRECARITE	<p>L'ensemble des bénéficiaires sont contactés et ont reçu les consignes de prévention. Dans le PDF ci-dessous, coordonnées des agents du CLAJJ joignables en télétravail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Aides Financières subsistance Cd31</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture des secours d'urgence du Cd31. Il n'est plus possible d'assurer la régie et la distribution d'espèces pour l'instant. ○ Les secours d'urgence ASE se poursuivent par contre, en espèce ou virement uniquement. La distribution se fait par la Paierie sur RDV uniquement • <u>Aides Financières subsistance CCAS Toulouse</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CCAS n'attribue plus de nouvelles aides financières d'urgence en raison de la fermeture des services ○ Le traitement des demandes d'aides financières en stock se fait actuellement sur RDV avec le CCAS pour la délivrance des espèces: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 demandes instruites en MDS en cours d'attribution ▪ 17 demandes instruites CCAS en cours d'attribution • Les travailleurs sociaux du CCAS Toulouse sont en télétravail et assurent l'accueil téléphonique et les contacts avec les publics. • <u>Aides financières CAF</u> <p>La CAF poursuit le traitement des aides financières selon des modalités adaptées pour répondre aux besoins des usagers.</p> <p>Afin de favoriser la continuité des demandes, un portail sécurisé d'échanges de données nominatives est</p>

	<p>en cours d'ouverture afin de permettre la transmission des demandes par voie dématérialisée.</p> <p>Les demandes peuvent dès à présent être envoyées par scan à l'adresse mail: DCDS.Corafin@cd31.fr, les agents de la cellule se chargeront de leur transmission à la CAF via ce portail.</p> <p>La CAF en retour adressera les appels de pièces et les décisions selon les mêmes modalités, la cellule CORAFIN se chargera alors de les dispatcher par mail aux MDS concernées (AS instructeur + RMDS/RAMDS) et de réaliser la saisie des décisions sur IODAS.</p> <p>Compte-tenu de la période de confinement, la CAF n'a pas besoin de certaines pièces justificatives qu'elle peut récupérer par ailleurs. Il s'agit notamment des pièces d'état civil, des prestations sociales et familiales CAF, ainsi que des justificatif d'ARE.</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Le CCAS et la Maison Avenir poursuivent la distribution de courrier (notamment publics en attente de leur carte bleue par ex)• Pas d'infos encore sur les autres lieux de domiciliation à ce jour.
	<ul style="list-style-type: none">• Pas encore de récapitulatif disponible actualisé des lieux ouverts de distribution alimentaire• Néanmoins, <u>le Secours Populaire maintient ses permanences</u>• <u>Les Resto du cœur, après la fermeture de l'atelier chantier d'insertion il y a 15 jours vont pouvoir rouvrir.</u> L'Atelier chantier sera relancé la semaine du 6 avril pour approvisionner de nouveaux les 31 centres (dont 5 centres sur Toulouse) sur tout le département qui rouvriront encore la semaine suivante, semaine du 13 avril.<ul style="list-style-type: none">○ en attendant les petites équipes des resto du cœur ont continué la distribution dans la rue• Concernant la distribution par les autres structures d'aide alimentaire, adhérentes de la Banque Alimentaire, un travail est en cours sous la coordination de la préfecture pour identifier 5 à 6 point de distribution sur Toulouse où concentrer les équipes pour assurer une distribution 1 à 2 fois par semaine. <u>la cartographie encore en cours d'élaboration en fonction des locaux trouvés.</u>• La distribution alimentaire dans les squats et bidonvilles s'organise avec des collectifs d'association, MI2S et médecin du monde. Dans les squats importants, l'organisation de la distribution est structuré avec une méthode établie avec médecin du monde qui permet de sécuriser la distribution. C'est plus compliqué sur les tout petits squats...

- Le Gymnase à Reynerie et le Hall 8 sont livrés en plateaux repas par la ville de Toulouse
- La distribution au Grand Ramier se poursuit.

La DCDS a conscience qu'il s'agit d'infos parcellaires, mais la Préfecture réunit régulièrement les acteurs de l'aide alimentaire pour coordonner les interventions et dès que possible une cartographie précise devrait pouvoir être communiquées pour les équipes.

L'Etat a annoncé la délivrance de chèquiers bons alimentaires aux publics sans abri, qui devraient être distribués par les associations d'aide alimentaires qui assurent la distribution auprès des publics en grande précarité. Les modalités précises en Haute Garonne ne sont pas encore connues.

Le public cible est le public sans abri, à la rue. Il ne s'agit pas simplement de distribuer, mais c'est une **aide subsidiaire à la distribution de colis**. Elle est destinée à **compléter l'offre de l'aide alimentaire** déployée depuis le début de la crise sur les territoires et sera donnée par les opérateurs au moment de la délivrance du colis **pour pouvoir acheter ce qui n'existe pas dans le colis actuel** (lait spécifique, besoin de tel ou tel type de produit...)

La Volumétrie indicative des tickets services par semaine selon le nombre de personne par ménage sera précisé par la Préfecture.

- La continuité de service du 115 et de l'Equipe mobile sociale et de santé est assurée.
- Le Pôle d'accueil d'information et d'orientation est fermé au public. Les situations les plus inquiétantes sont évaluées par le 115.
- La mission MIAE fonctionne en télétravail :

La gestion administrative des renouvellements et nouvelles pec est assurée (réservation hôtelière, gestion des factures, tableau de suivi). Numéro de téléphone de contact : 06 16 50 94 65. Le mail reste actif : miaecd <miaecd@ccas-toulouse.fr>

Pascale GRANIER (TS) reste en référence sur les situations MIAE (volet social, lien avec les MDS, lien avec le 115 et les structures). Numéro de téléphone de contact 06 17 23 17 44.

Ces coordonnées sont transmissibles aux équipes.

	<p>- La mission insertion reste active en télétravail et uniquement par mail : SIAO31@ccas-toulouse.fr Cette adresse est joignable pour toute question relative à un dossier SI SIAO.</p>
	<p>Ci-joint le communiqué de la Préfecture du 18 mars 2020</p> <p>La semaine dernière, un premier hôtel d'une centaine de places dédié à l'accueil de familles à la rue a été ouvert sur Toulouse. A partir de ce soir, un second lieu d'hébergement s'ouvre sur la commune d'Auzeville afin d'accueillir spécifiquement des hommes isolés à la rue. 140 nouvelles places, qui seront ouvertes progressivement, peuvent ainsi s'ajouter à la centaine de places précédentes. Les orientations vers ce lieu s'effectuent en lien avec le SIAO .</p> <p>Les hôtels sont couverts par l'acheminement effectué par les structures d'aide alimentaire et l'organisation va être affinée pour qu'elle puisse être viable sur quelques semaines (pas trop longtemps on l'espère!).</p> <p>Côté SIAO, mis en place des référents de zones qui sont en lien plus étroit avec les hôteliers et susceptibles d'intervenir pour les situations présentant un caractère d'urgence (notamment lié au CORONAVIRUS).</p> <p>Ce sont également ces référents qui peuvent aider les structures d'aide à affiner les besoins d'aide alimentaire (quantité, lait bébé...) et l'organisation de la distribution pour que celle-ci soit la plus rigoureuse possible en terme de respect des gestes barrières.</p> <p>Vous trouvez en pièce jointe la fiche contacts.</p> <p>Les familles et les hôteliers sont rassurés et que ça va aider à traverser cette période plus sereinement.</p> <p>La BA a pu récupérer sous forme de don les stocks de Resto BB faite (lait, couches...). Cela permet de compléter les colis en fonction des besoins des mères à l'hôtel.</p> <p>La Maraude des anges qui assure la distribution sur l'hôtel de Ramonville a été approvisionnée.</p>
	<p>Association Espoir tziganes Solidarité</p> <ul style="list-style-type: none">• L'équipe reste mobilisée en télétravail et surtout par téléphone

	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles ne sont pas équipées pour des échanges mail (+ pb illettrisme très fort) donc l'échange téléphonique est le principal mode de contact difficultés à contenir les enfants, confinement difficile • Distribution de Kit Education nationale fait par l'association • Inquiétude sur des tensions familiales qui commencent à se faire sentir, + problématique d'insécurité sur certains sites... • Espoir poursuit distribution du courrier (à travers le portail) • Diffusion faite de la fiche contacts cd31 + infos sur les droits RSA notamment des Travailleurs Non Salariés. • La situation sur les aides d'accueil est plutôt stabilisée, les familles connues. • La difficulté vient des sollicitations de familles de voyageurs, la plupart en stationnement illicite sur des communes, qui se sont retrouvés bloqués en raison du confinement, non domiciliées sur le département et en difficultés d'accès aux droits. L'association Espoir peine à pouvoir assurer l'évaluation de ces situations en raison des restrictions de déplacement.
<p>ACCES AUX DROITS</p>	<p>La DDCS a communiqué ce lien de la CIMADE qui permet d'accéder à des ressources d'informations sur le Covid 19 traduites en plusieurs langues:</p> <p>http://cn2r.fr/wp-content/uploads/2020/03/COVID19-Ressources-pour-le-travail-avec-les-patients-migrants.pdf</p> <p>Y sont accessibles les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidéos explicatives sur le coronavirus en plusieurs langues - Explications sur le confinement en plusieurs langues - Info sur les déclarations du Président du 16 mars en plusieurs langues - Affiches sur gestes barrières en plusieurs langues - Attestations de circulation en plusieurs langues - Infos sur le coronavirus et mesures barrières documents OMS (en anglais)
	<p>- continuité de service sur rendez-vous pour les nouvelles domiciliations, les dossiers de demande d'asile, et les orientations en hébergement dans le dispositif national d'accueil.</p> <p>A priori, les situations qui resteraient à recevoir sont peu nombreuses.</p> <p>- plus de distribution de courrier : Cependant, ils préviennent par SMS toutes les personnes qui ont reçu un avis de passage lié à la procédure de demande d'asile (OFPRA, CNDA), afin qu'elles puissent avec le n° de recommandé aller retirer en bureau de Poste ces courriers.</p>

	<p>- plus d'accueil dans le cadre de la demande d'asile : depuis la fermeture de la GUDA (23 mars) plus aucun RDV ne peut être pris pour une demande d'asile.</p> <p>Dans le contexte actuel, les arrivées se sont arrêtées, les demandes d'asile devraient être très marginales.</p> <p>En raison du contexte sanitaire, l'accueil du public est suspendu à la préfecture de la Haute-Garonne à compter de lundi 16 mars 2020.</p> <p>Les rendez-vous programmés sont annulés et aucune remise de titre, renouvellement de récépissé ou dépôt de demande ne sera possible. La prise de rendez-vous en ligne est également suspendue.</p> <p>Nous vous invitons à respecter les consignes sanitaires et à ne pas vous déplacer en préfecture.</p> <p>La validité des titres de séjour arrivant à expiration est automatiquement prolongée. Pour obtenir toutes les informations, consultez : www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage</p> <p>Différents outils de communication "COVID-19" ont été mis en ligne, sur la plateforme Territorial, relatifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- à la situation des femmes victimes de violences conjugales,- à la permanence 3919,- au maintien de l'accès à l'IVG et à la contraception durant la période du confinement,- un guide pratique destiné aux parents confinés. <p>Permettez-moi le zoom ci-après sur la problématique des femmes victimes de violences. La période de crise que nous rencontrons et le confinement à domicile peuvent générer ou renforcer les violences conjugales.</p> <p>Par ce message, vous est rappelée l'existence de la plateforme https://arretonslesviolences.gouv.fr/ qui indique les 3 recours possibles et vous apporter les informations actualisées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le 17 (à privilégier en cas de danger)- le 3919, violences femmes infos <p>L'amplitude horaire d'ouverture du 3919 a été revue en raison des circonstances exceptionnelles, le numéro est désormais accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p> <ul style="list-style-type: none">- le « portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes » accessible <i>via</i> le site internet service-public.fr ou l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr (depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone). <p>Pour mémoire, destiné à faciliter les démarches des victimes, ce portail assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme (femme ou homme), disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer</p>
--	---

son identité afin de garantir l'anonymat.
Sous la forme d'un « tchat », discussion interactive instantanée, le portail permet un échange personnalisé et adapté avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
Permettre à toutes les victimes d'entrer en contact, depuis chez elles et en toute confidentialité, avec des personnels spécialisés PN ou GN est particulièrement important en cette période de confinement.
Ces différents outils peuvent être relayés auprès de vos partenaires ou publics relevant de votre sphère de compétence.

Vous pouvez aussi contacter par mail, en cas de nécessité :

- La Police : victime-toulouse@interieur.gouv.fr
- La Gendarmerie : thierry.mattelin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les victimes peuvent continuer à joindre FV31 par téléphone au **05.62.30.09.82**

Cependant, pour faciliter la prise en charge, inviter les personnes à solliciter par mail en indiquant en qqs mots leur problématique et surtout le numéro de téléphone sur lequel elles souhaitent être rappelées. Cela me permettra d'orienter vers le professionnel le plus qualifié pour répondre à la demande.

Adresse mail : contact@francevictimes31.fr

L'APIAF assure une permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h à 15h et le vendredi de 10h à 12h à la fois dans le cadre de son accueil de jour et donc de la Plateforme Femmes Victimes de Violences Conjugales.

Il n'y a plus d'accueil physique.

Les femmes peuvent appeler sur ces temps de permanences ou laisser un message en dehors de ces horaires, elles seront rappelées.

L'APIAF et Olympe de Gouges sont présents dans leurs locaux tous les jours et sont en lien avec les partenaires encore ouverts. Ces associations sont joignables du lundi au jeudi de 11h à 16h et le vendredi de 10h à 13h.

Les professionnelles et bénévoles de l'association FEMMES DE PAPIER, qui œuvrent contre les VFAP sur le sud du département, se sont organisées afin d'assurer des permanences

	<p>téléphoniques les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09 à 12h et de 14h à 17h, et se réservent le droit d'accueillir physiquement en cas d'urgence, dans le respect des gestes barrières les mardis et les jeudis.</p> <p>L'ensemble de l'équipe poursuit ses activités en télétravail. Elles sont donc <u>joignables par mail et par téléphone (05 61 89 43 07)</u> si besoin.</p> <p>A partir du lundi 6 avril, nous participerons à l'écoute du numéro national, assurée par l'ensemble des associations adhérentes à la FNACAV (Fédération nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de violences conjugales et familiales) dont nous vous informons de l'ouverture à partir de ce lundi 6 avril 2020, et pour commencer ouvert</p> <p>durant les mois d'avril et de mai : 08 019 019 11 de 9h à 19h tous les jours, y compris les week-ends et les jours fériés à destination des Auteurs de violences conjugales et familiale</p> <p>Contact en cours pour actualiser le plan de continuité de la CPAM</p> <p>Le CDAD de la Haute-Garonne a mis en place un numéro de téléphone est à la disposition des usagers qui souhaitent une information juridique de premier niveau tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17 au 05 61 33 70 90.</p>
	<p>Un dispositif de soutien psychologique est mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse à l'attention des professionnels de santé, des patients, de leurs familles et de manière générale pour la population.</p> <p>Un numéro unique est mis en place à l'échelle de la région Occitanie : 05.34.39.33.47</p>
	<p><u>CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE DE DISPENSAIRE sans rendez-vous, destinée tant aux « publics précaires »</u>, quelles que soient les situations et quels qu'en soient les déterminants, qu'aux aidants, accueillants et accompagnants quels qu'ils soient... Ce lieu sera spécifiquement destiné à</p>

accueillir et traiter, autant que possible, la souffrance psychique en lien avec la situation exceptionnelle que nous sommes en train de vivre, tant dans ce qu'elle vient bouleverser nos cadres de vie et les mettre à mal, que par rapport aux angoisses spécifiques et aux questionnements que l'épidémie peut susciter chez chacun d'entre nous.

- En pratique:

=> **une ligne téléphonique : 05 61 77 80 44, moyen privilégié, si possible, plutôt que de venir nous rencontrer physiquement.**

=> **un lieu: Hôpital La Grave, Cité de la Santé, service de la PASS Psy.**

=> des horaires:

- **lundi 9h-11h: Charlotte Hédoux, psychiatre,**

- **mardi 9h-11h: Nicolas Velut, psychiatre,**

- **mercredi 9h-11h & 14h-16h: Annabelle Royer, psychologue,**

- **jeudi 9h-11h: Charlotte Hédoux, psychiatre,**

- **vendredi 9h-11h: Nicolas Velut, psychiatre.**

Présentation des mesures mises en place

COVID-19

1^{er} avril 2020

Face à l'épidémie COVID-19 qui est en cours sur l'ensemble du territoire, la CARSAT Midi-Pyrénées et a déclenché un Plan de Continuité de l'Activité. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mesures prises à ce jour et assurées par le service Action Sociale. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte actuel.

Evaluations de la situation des personnes

Dès la mise en place du confinement, un point a été fait avec les structures évaluatrices à domicile permettant de suspendre pour une durée indéterminée l'activité au domicile des personnes âgées.

	<p>Cependant, afin de répondre aux nouvelles sollicitations et renouvellements de dossiers, une procédure d'évaluations téléphoniques a été lancée. En complément, un recensement des situations d'isolement a été demandé. Dorénavant, tout signalement nous est remonté et notre Service Social prend attache par téléphone auprès de la personne âgée en situation d'isolement social.</p> <p><u>Evaluation habitat et cadre de vie</u></p> <p>Les évaluations réalisées par les prestataires habitat au domicile des personnes âgées dans le cadre des aides à l'adaptation du logement sont suspendues. De mesures d'urgence ont été mise en place en cas de besoins particuliers (changement de chaudière notamment).</p> <p><u>Services d'aide et d'accompagnement au domicile / PAP</u></p> <p>Deux communications ont été réalisées auprès de l'ensemble des services d'aide d'accompagnement au domicile conventionnés avec la CARSAT Midi-Pyrénées. Ces communications ont permis de les conforter dans la poursuite des Plans d'Accompagnement Personnalisés afin qu'il n'y ait pas de rupture de prise en charge, mais également de les sensibiliser au risque d'isolement social. Un dispositif d'appels téléphonique sur signalements de ces structures a été mis en place et assuré par le Service Social de la CARSAT. Les aides d'urgence portées par la CARSAT Midi-Pyrénées sont assurées et sont administrées sans retard. Pour cela, des processus ont été allégés permettant de répondre aux besoins exprimés.</p> <p><u>Actions collectives de prévention</u></p> <p>Nous avons communiqué à l'ensemble des porteurs de projets et animateurs d'actions collectives de prévention pour leur demander de suspendre leurs activités. Nous portons une attention particulière sur le fait de ne pas mettre en difficultés financières nos partenaires. C'est pourquoi nos services sont en capacité de maintenir en télétravail les ordonnancements et paiements des prestations.</p>